

L'honorable M. Béique, du Comité permanent des bills privés, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
LE JEUDI, 6 mars 1924.

Le Comité permanent des bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.
Le tout respectueusement soumis.

F. L. BEIQUE,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable Sir James Lougheed, du Comité permanent des divorces, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 661,
LE JEUDI, 6 mars 1924.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de soumettre son premier rapport.

1. Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres pour toute fins, y compris l'audition des témoignages donnés sous serment, concernant les faits allégués dans les pétitions des personnes en instance de divorce.

2. Votre comité recommande aussi que, en conséquence du grand nombre d'avis de demandes de divorces qui ont été donnés, il ait la permission de siéger pendant tous les ajournements du Sénat, et aussi pendant les séances du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES LOUGHEED,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que ledit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération demain.

L'honorable M. Watson, du Comité permanent des édifices et terrains publics, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
SALLE DES COMITÉS No 262,
LE JEUDI, 6 mars 1924.

Le Comité permanent des édifices et terrains publics a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

ROBT. WATSON,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est
Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement audit rapport.

Ledit rapport est alors adopté.